

CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

Je, soussigné **B.B.ANTI INCENDIE**
demeurant à : **Z.I.N 86100 CHATELLERAULT** Tél. : **49.21.22.58**
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) :
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours
Hôtel du Département 79000 VESOUL CEDEX
la carrosserie suivante : **(VASP) Equipement de lutte contre les incendies**

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

- (1) le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) le porte à faux arrière du véhicule carrossé toutes saillies comprises ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des mines.
- (1) la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE

Marque : **R.V.I. S 170.13 4 X 4**
Type : **VF6 4 X 4 JS2**
N° d'identification : **VF6 4 X 4 JS2 000000 35**
Nombre de places assises : **7**
(y compris le conducteur)
Empattement : F ou F' = **3,400** m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = **7,300** m
Largeur ℓ = **2,400** m
Surface L x ℓ = **17,52** m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = **3,950** m
Porte à faux arrière du véhicule : X = **2,330** m
Longueur des ferrures et charnières : α = m
Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y =$ **1,526** m

Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu arrière, ou à l'axe du tandem ou à l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux équidistants.

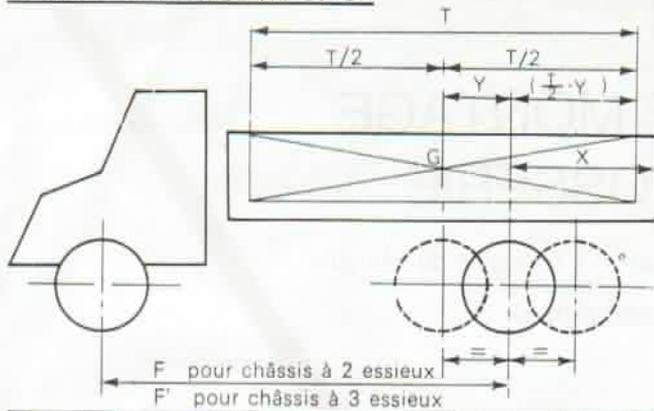
Y = **0,449** m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de l'essieu avant ou du pivot (F ou F') — Y = **2,951** m

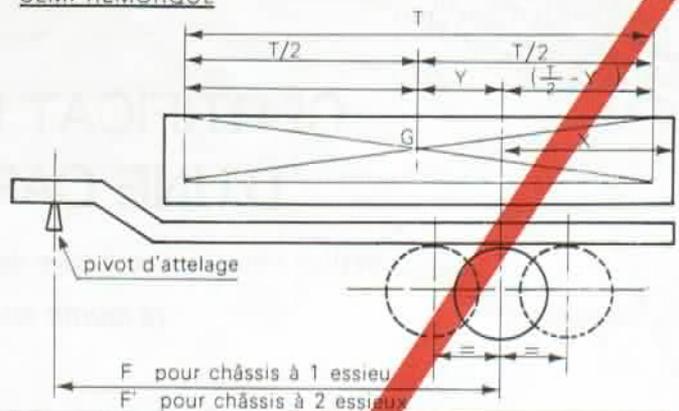
— Poids total autorisé en charge : PTAC = **13000** kg
— Poids à vide du véhicule carrossé = **7100** kg
PV = PC + M + Ca = kg
PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.
M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.
Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.
— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)
PV, AV = **3540** kg
— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4) PV,AR = **3560** kg
— Poids du conducteur et des passagers :
p : 75 kg x nombre de passagers (conducteur compris)
p = **525** kg
— Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (3)
p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = kg
p. AV = $\frac{2p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = **350** kg
— Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (3)
p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = kg
p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = **175** kg
— Chargement : Ch = **5375** kg
(Ch = PTAC — PV — p).

- (1) Barrer la mention inutile.
- (2) Voir notice descriptive.
- (3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.
- (4) Joindre les tickets de pesée correspondants.

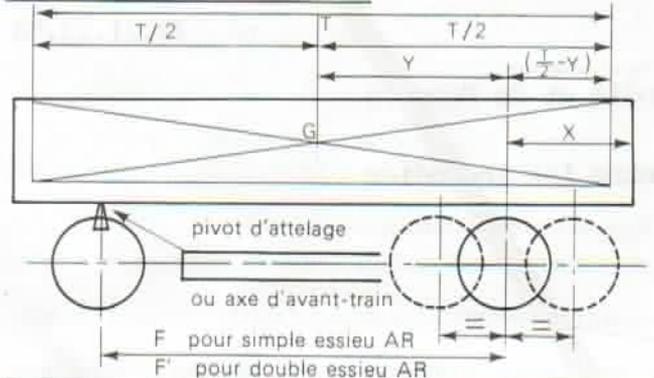
CAMION PORTEUR ou TRACTEUR



SEMI-REMORQUE



SEMI-REMORQUE ou REMORQUE



CAS PARTICULIERS (éventuellement)

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = Ch \times \frac{Y}{F\ ou\ F'} =$	5375	\times	$\frac{449}{3400}$	$=$	710	kg
Essieu(x) AR	$Ch\ AR = Ch \times \frac{(F\ ou\ F') - Y}{F\ ou\ F'} =$	5375	\times	$\frac{3400 - 449}{3400}$	$=$	4665	kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)	}	Poids à vide : PV, AV =	3540	kg
		Poids conducteur et passagers :		
		p. AV =	350	kg
		Ch AV =	710	kg
		PT AV total =	4600	kg
		PT AV autorisé :		
minimal (2)		kg		
maximal (2)	4800	kg		

Essieu(x) AR	}	Poids à vide : PV, AR =	3560	kg
		Poids conducteur et passagers :		
		p. AR =	175	kg
		Ch AR =	4665	kg
		PT AR total =	8400	kg
		PT AR autorisé :		
minimal (2)		kg		
maximal (2)	9000	kg		

Fait à **Châtelleraut** le **2/03/1989**

signature et cachet

BB Anti-incendie s.a.
USINE86100 ZONE INDUS. NORD CHATELLERAULT
TÉL. 49.21.22.58 - TELEX 790 132
R.C. : 342 082 112
SIRET : 342 082 112 00018

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à :

- l'axe de l'essieu AR pour un véhicule à 1 essieu AR;
- l'axe du tandem pour un véhicule à 2 essieux AR;
- l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux AR équidistants.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Cajons mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.